



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 72261

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des socio-esthéticiennes hospitalières. En effet, celles-ci ont leur place dans les équipes de soins, notamment par leur impact positif sur la qualité de vie des malades. Elles permettent également l'apport d'un soutien psychologique, en complémentarité avec les soignants et les psychologues. Leur activité complète l'action des infirmières traditionnelles. Les socio-esthéticiennes souhaitent la reconnaissance de leurs capacités par l'élaboration d'un statut professionnel tenant compte des spécificités de leur formation. En conséquence il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour répondre à leur légitime demande.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72261

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 412